

Zones du PLU

Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Emplacement réservé (voir liste ci-dessous)

NUMÉRO	DÉNOMINATION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en m²)
1	Déviation de la RN112 (contournement nord de Mazamet)	Etat	331 615
2	Liaison entre la RD621 et la RD118	Conseil Départemental	93 167
3	Supprimé	-	-
4	Voie de désenclavement de la zone ZAU de la Prade depuis l'avenue de Toulouse	Commune d'Aussillon	2 820
5	Collecteur pluvial à Bonnemort (le long de la déviation RD621-RD118)	Commune d'Aussillon	12 400
6	Carrefour au niveau de l'avenue de Toulouse et la rue de la Mécanique (RN112)	Commune d'Aussillon	2 300
7	Voie de désenclavement du village par la place du Château	Commune d'Aussillon	4 290
8	Supprimé	-	-
9	Collecteur pluvial dans la zone du Thoré	Commune d'Aussillon	2 760
10	Canalisation d'assainissement dans la zone de la Rougearié	Commune d'Aussillon	1 080
11	Projet de renouvellement urbain du quartier Bradford et réalisation d'un espace public	Commune d'Aussillon	5 200
12	Projet de renouvellement urbain du quartier Bradford	Commune d'Aussillon	2 180

Principe de liaison entre la RD612 et Mazamet à travers la ZAC du Thoré

Secteur soumis à permis de démolir

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardins potagers en zone urbaine protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

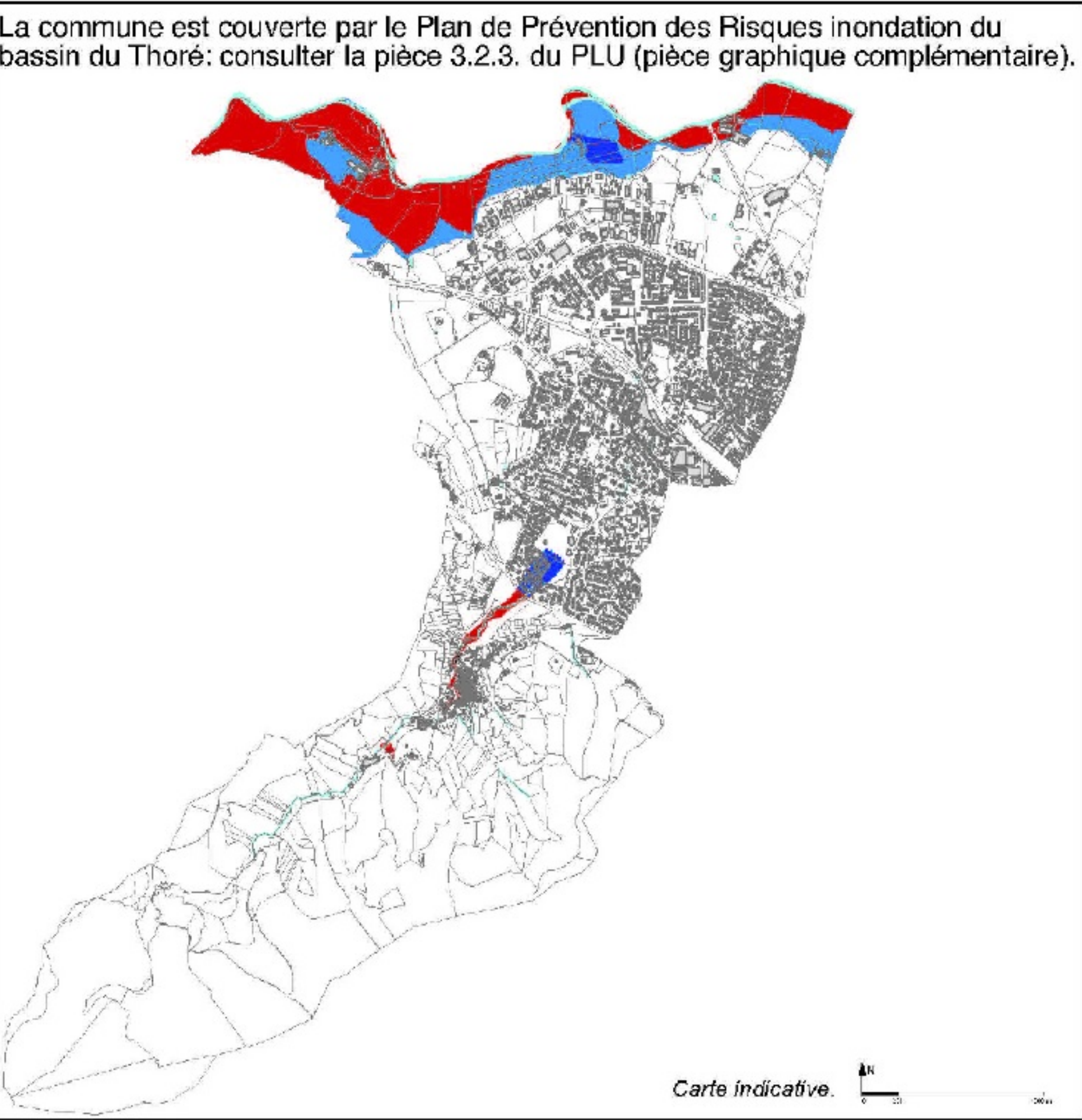
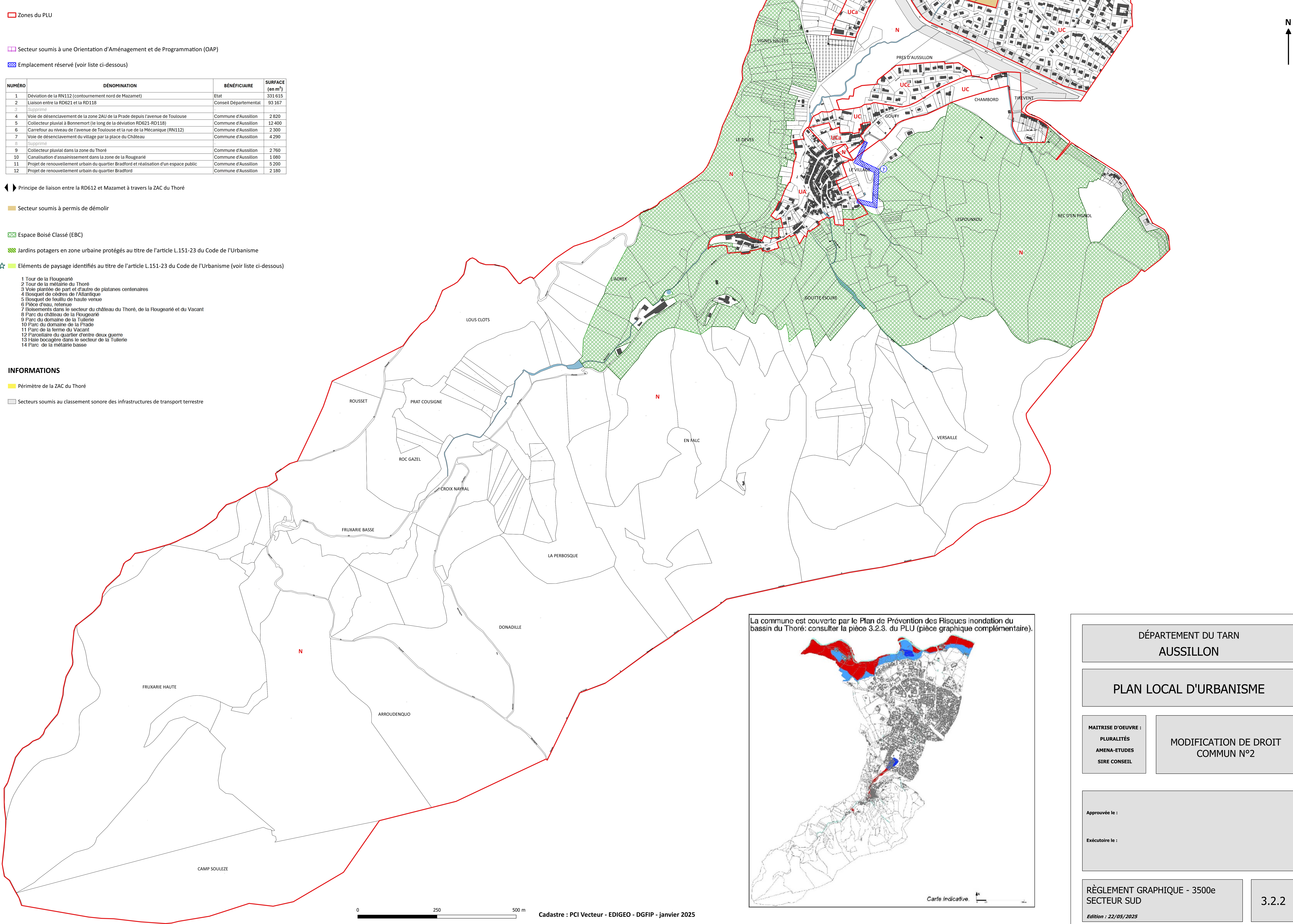
Éléments de paysage identifiés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme (voir liste ci-dessous)

- 1 Tour de la Rougearié
- 2 Tour de la métairie du Thoré
- 3 Voie plantée de part et d'autre de platanes centenaires
- 4 Bosquet de cèdres de l'Atlantique
- 5 Bosquet de feuillu de haute venue
- 6 Pièce d'eau, retenue
- 7 Boiséments dans le secteur du château du Thoré, de la Rougearié et du Vacant
- 8 Parc du château de la Rougearié
- 9 Parc du domaine de la Tuillerie
- 10 Parc du domaine de la Prade
- 11 Parc de la ferme du Vacant
- 12 Parcelaire du quartier d'entre deux guerres
- 13 Halo bocagère dans le secteur de la Tuillerie
- 14 Parc de la métairie basse

INFORMATIONS

Périmètre de la ZAC du Thoré

Secteurs soumis au classement sonore des infrastructures de transport terrestre



DÉPARTEMENT DU TARN
AUSSILLON

PLAN LOCAL D'URBANISME

MAITRISE D'OEUVRE :
PLURALITÉS
AMENA-ETUDES
SIRE CONSEIL

MODIFICATION DE DROIT
COMMUN N°2

Approuvée le :

Exécutoire le :

RÈGLEMENT GRAPHIQUE - 3500e
SECTEUR SUD

Edition : 22/05/2025

3.2.2